A qui appartient ce sac de coke ? Les aléas du covoiturage

09/04/2016 à 17h42

Parfois, répondre à une annonce sur Blablacar peut s'avérer risqué. Attention aux contrôles routiers si vos passagers ne correspondent pas forcément aux profils renseignés.

En juin 2014, un étudiant parisien poste une annonce sur Blablacar pour remplir sa Citroën C3 à destination de Toulouse, où il prévoit de faire la fête tout le week-end. Rendez-vous est pris porte d'Orléans avec une étudiante en architecture, récemment rentrée d'un long séjour au Mexique. Un troisième passager prend place, il a 29 ans et vient de Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis. Il fait beau, la musique à la radio entraînante et les échanges badins. On emprunte l'A20, quatre cents kilomètres plus tard, on a dépassé Limoges, c'est l'heure de l'essence, de la pause-pipi et des bonbons de station-service. La voiture s'engage sur l'aire d'autoroute de Briance-Ligoure.

Là, des agents des douanes contrôlent le véhicule et trouvent dix kilos de cannabis ainsi que 500 grammes de cocaïne dans une valise. La prise est la plus importante de l'année pour le département de la Vienne : la marchandise sera estimée à environ 100 000 euros à la revente. En garde à vue, les deux étudiants protestent, le troisième passager reconnaît finalement qu'il était payé pour transporter la drogue. « Il s'est tout de suite plaint du look de baba-cool de ses compagnons de voyage, explique son avocate, Me Gisèle Claude-Lachenaud. Il m'a dit "la fille avec son chapeau mexicain, lui avec sa guitare, on a eu l'air de fumeurs de shit, et les douaniers nous sont tombés dessus, alors que j'avais fait

exprès de prendre un Blablacar pour être plus discret”. »

(…) Le Monde